



## DÉCISION

### LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

RÉF: SP/EG

N° 001299

Extension de la  
boutique du  
Musée d'Apt

Publié le :

08/07/2025

**Vu**, l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

**Vu**, la délibération GF/SP n° 2738 du 20 juillet 2021 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

**Vu**, la décision du 4 juillet 2003 instituant une régie permanente de recette auprès des services culturels de la ville d'Apt installée au Musée de l'Aventure Industrielle du pays d'Apt à compter du 10 juillet 2003.

**Vu**, la décision n° 000685 du 2 mai 2016, regroupant les deux régies du Musée de l'Aventure Industrielle et du Musée d'Histoire et d'Archéologie.

**Considérant**, l'intérêt communal représenté par l'extension de la Boutique du Musée de l'Aventure Industrielle permettant la vente des livres, CD, cartes postales sur notre industrialisation passée et présente.

## DÉCIDE

### Article 1 :

La mise en vente des produits suivants :

- Ouvrage « De l'eau dans le Calavon ?... qui l'eût cru(es) ! ». Ce livre accompagne l'exposition temporaire en cours.

150 exemplaires sont mis à la vente. Ils seront vendus au prix de 10 € à la boutique du musée

### Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à APT, le 03/07/2025

Le Maire d'Apt,  
Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20250703-001299-AR  
Date de télétransmission : 08/07/2025  
Date de réception préfecture : 08/07/2025